

Kibungu, le 3 novembre 1961.-

N° 2404/Just.1/02/VI.-



Copie pour information à Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi à Astrida, suite à sa
R. I. n° 6504/REP. 21575/RI et 21561/RI.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
G. DE WERD.-

- A Messieurs les Officiers de Police
Judiciaire
à KIBUNGU.-

- A Monsieur le Chef de Paletton de la G.P.
à KIBUNGU.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que
Monsieur le Substitut du Procureur du Roi vient de m'envoyer sa
Réquisition d'information n° 6504/REP. 21575/RI du 23 octobre 1961.

Cette réquisition vous autorise à faire des
perquisitions afin de retrouver les objets volés dans les centres
commerciaux de Kiroba et de Mwangana.

Chaque fois que vous avez des soupçons, je
vous prie de faire usage de ce droit, de façon à pouvoir retrouver
le plus d'objets possible.

Avant de procéder aux perquisitions vous
ferez pression sur la population par l'intermédiaire des autorités
locales pour que les objets volés soient volontairement restitués.-

L'Administrateur de Territoire, ff.,
G. DE WERD.-